

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. III

MONTRÉAL, AVRIL, 1887

NO. 18.

SOMMAIRE.

Travaux originaux : Les caveaux mortuaires.— Les cimetières.— De la lympe pure.— Chronique de l'Hygiène en Europe.— Traitement diététique de la consommation.— Exposition de l'Hygiène de l'Enfance à Paris.— *Reproductions* : Hygiène des gens de lettres.— La Propreté de l'individu et de la maison.— *Nouvelles* : Nomination du Dr J. I. Desroches à la Société des Sciences Physiques, Naturelles et Climatologiques de l'Algérie.

Travaux Originaux.

LES CAVEAUX MORTUAIRES.

Je crois aller au devant de votre pensée, messieurs, en vous demandant la permission d'arrêter votre attention sur les caveaux mortuaires. Déjà certains journaux politiques ont donné l'éveil d'une réforme sanitaire. Je n'hésite pas à me prononcer pour l'affirmative.

La question des caveaux mortuaires, comme la question des cimetières, est intimement liée à celle des fermentations putrides et aussi à celle de la conservation des propriétés des germes spécifiques qui donnent naissance aux maladies contagieuses. L'hygiène et l'expérience s'accordent en effet pour soutenir que les travaux et les mouvements de terrain dans les cimetières, que la conservation de cadavres dans les caveaux constituent une menace, un danger pour la santé publique.

Pour vous convaincre davantage je ci-

terai ici les maladies épidémiques qui éclatèrent à Riom, Ambert, Paris pendant que l'on fouillait d'anciens cimetières pour en exhumer les corps. N'a-t-on pas vu les mêmes faits se produire dans deux municipalités des environs de Montréal, il y a quelques années, à la suite de fouilles de cimetières ?

Je mentionnerai aussi les faits suivants que je trouve dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris du 3 mai 1869 : Dans les cimetières de Manchester, de Londres, de Glasgow on a dû assainir un grand nombre de caveaux (250 environ) qui exhalaient dans l'atmosphère des odeurs méphitiques et qui, d'après toutes les probabilités, propageaient les maladies.

Vraiment, objectera-t-on, le danger peut aussi bien venir par l'inhumation de corps dans le voisinage des cadavres déjà inhumés que des corps installés dans des caveaux.

Je puis affirmer aujourd'hui que, même en tenant compte des déficiences sanitaires qui existent dans les cimetières, les inhumations présentent pour la salubrité publique des garanties plus sérieuses que les caveaux mortuaires.

Que pourrais-je ajouter comme conclusion ?

Un vœu, vœu que M. le Dr Blatin exprimait l'année dernière devant le parlement français ; "notre siècle, messieurs, parmi les très admirables découvertes qui l'honorent, aura la gloire—et il faut s'en